

tenue sous la présidence de Madame HOGEDÉZ, assisté(e)
de Madame BUSIDAN et Madame RIDINGS, Conseillères
En présence de Monsieur PEYROT, Rapporteur public
Madame OLIVIER, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2401435	RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDÉZ
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 30 novembre 2023 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Maître CUZIN-TOURHAM Sarah (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2401436	RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDÉZ
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 21 décembre 2023 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L	Maître GHERIB Sonia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
04)	DOSSIER N° 2401432	RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDÉZ
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 06 septembre 2023 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître DALANÇON Clément
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2401434		RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDZ	
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 02 janvier 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.				
	Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T		Maître CARRASCOSA Pierre	
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE			
06)	DOSSIER N° 2401437		RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDZ	
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 25 janvier 2024 par lequel la préfète des Hautes-Alpes a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.				
	Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F		Maître BATAILLE Joël	
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES			

Arrêté le 22/04/2024
Le président du tribunal